



1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles le Processor (E-Payroll (Mauritius) Ltd) met à disposition une solution SaaS de Paie sur payrollmauriti.us.com (ci-après le Système) au Controller (Vous) en tant que Responsable de la protection des données (ou le Client : Vous), afin d'aider ce dernier à traiter des données personnelles et autres données des Personnes (voir définition ci-après 4.) pour effectuer, par lui-même, la paie de ses Personnes, et comment le Controller sous-traite au Processor l'hébergement et le traitement automatisé des données de ces Personnes conformément au **Data Protection Act 2017**.

2. DURÉE DU TRAITEMENT

Lors de l'enregistrement sur le Système, le Controller du Client et/ou son responsable légal ont pris préalablement connaissance du présent contrat et l'ont accepté, donnant ainsi un consentement explicite ne nécessitant ainsi aucune signature. Le traitement est effectué pendant toute la durée du contrat SaaS et la période de réversibilité de 30 (trente) jours, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues. Il perdure tant que le Controller/Client demeure client du Système, en s'acquittant des abonnements mensuels et/ou annuels tels que définis dans [les conditions tarifaires](#) du Système ou un contrat spécifique signé entre le Processor et le Controller s'il y a lieu.

3. NATURE ET FINALITÉ DU TRAITEMENT

Nature : les données traitées des Personnes concernent la collecte, l'enregistrement, le stockage, la consultation, la transmission (autorités fiscales, organismes sociaux, sous-traitant de transmission, banques), la suppression de données des Personnes du Client.

Finalité : La finalité des traitements consiste en une aide apportée au Controller (et non remplacer ou subroger) pour la gestion de la paie ainsi que pour le traitement des jours et heures de travail, des congés, des déclarations fiscales et des contributions sociales auprès de la Mauritius Revenue Authority (MRA ou via MNS), le National Pension Fund, le National Savings Fund, le Employee Welfare Fund, l'édition de rapports RH et de gestion divers, ainsi que le paiement des salaires auprès des principales banques mauriciennes.

Aucune donnée personnelle des Personnes n'est utilisée à des fins publicitaires, commerciales ou de profilage.

4. DONNÉES ET PERSONNES CONCERNÉES

Personnes: Les personnes concernées (ci-après les Personnes) sont les Salariés en poste, anciens Salariés, stagiaires et candidats (éventuellement) du Client, entrés dans le Système.

Données: les données traitées (ci-après les Données) des Personnes peuvent inclure :

- **Des informations personnelles** : nom, prénom, surnom, état civil, photo d'identité, téléphone, adresse, date de naissance, e-mail, mot de passe (si le Personnes utilise l'application mobile Staff Connect ou si il est lui-même utilisateur du Système), Genre, NIC, badge, téléphone et téléphone mobile, banque et numéro de compte bancaire, et si besoin, les dépendants du Personnes (prénom, nom, genre et type de dépendant) et de manière optionnelle (champs variables paramétrables par le Client) toutes informations sur le Personnes que le Controller souhaite conserver de son propre fait et sans que le Processor en soit informé



ni responsable (par exemple et sans exhaustivité, passeport, nationalité, email personnel, personne à contacter, préférences diverses...)

- **Des informations de poste** : Date d'embauche, date de départ, poste occupé, type de contrat de travail, avertissements reçus, calendriers des horaires de travail, Département et site de rattachement, et tout document numérique (PDF, texte, images...) que le Controller souhaite conserver de manière optionnelle dans le Système sur le Personnes de son propre fait et sans que le Processor en soit informé ni responsable (par exemple et sans exhaustivité contrat de travail, Identité bancaire, EDF...)
- **Des informations de temps de travail** : congés pris, jours travaillés, dates et heures d'arrivée et de départ du lieu de travail, coordonnées de géolocalisation du lieu de pointage (si le système de pointage compatible le permet)
- **Des informations de salaire ou visant au calcul du salaire** : cotisation au NSF, CSG, PRGF ou fond de pension, PAYE (impôt sur le revenu), montant d'exonération PAYE, date et heure de soumission de l'EDF (Employee Declaration Form), salaire de base, primes diverses et conditions d'obtention, retenues diverses et conduction de déductions, retenues éventuelles par suite de prêts, les fichiers au format PDF des bulletins de paie

5. OBLIGATIONS DU CONTROLLER

- Fournir au Processor des instructions documentées, licites et conformes à la réglementation applicable ;
- Garantir qu'il dispose d'une base légale pour le traitement des données des Personnes ;
- Informer les Personnes concernées du traitement de leurs données ;
- Veiller, en amont, à la conformité du traitement au Data Protection Act 2017.

En particulier, le Controller est en charge de gérer le départ des Personnes de la Société en décidant de son propre chef de conserver, anonymiser ou supprimer du Système les données de ceux-ci.

Il est rappelé au Controller l'usage sur la conservation des données, où la rétention des Données après départ d'une Personnes ne saurait excéder un délai 'raisonnable' en cas d'éventuelle réquisition administrative de la part des autorités régulatrices mauriciennes ou de demande tardive de la Personne. La durée de 5 + 1 an est communément acceptée comme un tel délai raisonnable en cas de départ définitif d'une Personne.

6. OBLIGATIONS DU PROCESSOR

6.1 Traitement sur instructions

Le Processor s'engage à traiter les données uniquement sur la base d'instructions documentées du Controller, sauf obligation légale contraire et par défaut, conformément aux paramètres du Système effectués par le Controller ou personnel agréé du Client.

Le fait que le Controller effectue, à sa convenance, lui (ou un personnel agréé du Client) le paramétrage et/ou utilise ceux du Système, constitue une instruction tangible suscitée.

6.2 Confidentialité

Le Processor garantit que les personnels autorisées à traiter les données s'engagent à respecter la confidentialité ou sont soumises à une obligation légale appropriée.

6.3 Sécurité des données

Le Processor met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, notamment :

- Hébergement sur des serveurs hébergés chez Google© Cloud en UE et conformes aux normes ISO 27001, ISO 27017, ISO 27018, SOC 1/2/3, PCI DSS, CSA STAR, assurant un haut niveau de redondance, résilience et conformité
- Chiffrement des données : SSL/TLS 1.2
- Encryptage HTTPS 2048 bits et stockage sécurisé des bases de données SQL (cryptage AES 256 bits) ;
- Contrôle d'accès ; par Contrôle d'accès basé sur les rôles (RBAC), authentification forte et mise en place 2FA
- Journalisation ; les ajouts/modifications/suppression effectuées sur le système sont loggées (qui, quoi, quand) et consultables par le Controller
- Architecture par API sécurisées
- Plan de reprise après sinistre (voir SLA)
- Sauvegardes sécurisées effectuées en UE (Belgique, Espagne) et à l'île Maurice, redondantes et cryptées.
- Tests réguliers de sécurité ; interne et externe

6.4 Assistance au Controller

Le Processor assiste le Controller, dans la mesure du possible, pour :

- répondre aux demandes d'exercice des droits des Personnes concernées (accès, rectification, effacement, etc.) ;
- assurer la conformité aux obligations légales (notification des violations, analyses d'impact, etc.).

6.5 Notification des violations

Le Processor informera le Controller dans les meilleurs délais (48 heures maximum) après avoir pris connaissance d'une violation de données personnelles.

6.6 Droit des Personnes

Le Processor assistera le Controller dans le traitement des demandes des Personnes pour l'accès, les demandes de rectification, les demandes d'effacement, les oppositions au traitement et de manière générale à toute demande légale formulée par les Personnes ou les autorités compétentes.



7. SOUS TRAITANCE

Le Processor ne peut recruter un sous-traitant sans l'autorisation écrite préalable du Controller. En l'état actuel, hors l'hébergeur Google® Cloud, La Mauritius Revenue Authority (MRA) et la Mauritius Network Services (MNS) pour le dépôt des taxes et le National Pension Fund, le National Savings Fund, le Employee Welfare Fund pour les contributions sociales, et les banques pour les paiements des Salaires, aucun autre sous-traitant n'a été autorisé.

En cas de sous-traitance autorisée et dûment notifiée au Controller, le Processor impose à ce sous-traitant les mêmes obligations que celles prévues au présent contrat.

8. TRANSFERTS INTERNATIONAUX

Les transferts internationaux sont limités à:

- Hébergement des ressources, Données et traitements en Union Européenne (Belgique) chez Google ® Cloud
- Copie de sécurité des Données sous forme cryptée (Espagne)

9. FIN DU CONTRAT

À la fin de la prestation, le Processor s'engage, au choix du Controller :

- soit à restituer l'ensemble des données personnelles ;
- et/ou à supprimer (ou anonymiser) toutes les données personnelles.

Dans tous les cas, le Processor supprime toutes les copies existantes, sauf obligation légale de conservation.

10. AUDIT

Le Controller se réserve le droit de procéder à ses frais, ou de faire procéder, à des audits afin de vérifier le respect des obligations du Processor.

11. RESPONSABILITÉ

Chaque Partie est responsable du respect de ses obligations au titre du présent contrat et du Data Protection Act 2017 et avenants.

12. DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est régi par le droit mauricien.

Si une clause du présent contrat est déclarée nulle, les autres dispositions demeurent applicables.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis aux juridictions compétentes de la République de Maurice.